



Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@orange.fr



Paris, le 29 Septembre 2017

MACRON AGGRAVE LES ATTAQUES CONTRE NOS SALAIRES, NOS RETRAITES, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

LE 10 OCTOBRE 2017 : L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES APPELLENT À LA MOBILISATION !

Pendant la campagne présidentielle, Macron l'annonçait, tous les salariés, publics, privés, retraités verraient leur pouvoir d'achat augmenter. Force est de constater que le compte n'y est pas, bien au contraire ! Alors que le gouvernement fait un cadeau de plus de 4 milliards d'euros aux plus riches (*soit 5 fois le montant du scandaleux « bouclier fiscal » de Sarkozy !!!*), pour ceux qui travaillent, c'est le gel du point d'indice, des hausses de cotisation prévoyance/santé et l'augmentation de la CSG. Macron est bien le président des riches. La CGT appelle à une grande journée d'action le 10 Octobre. Partout, malgré le silence des médias, la colère gronde : routiers, salariés du privé, fonctionnaires, étudiants, tous se mobilisent et font grandir la mobilisation. Les postiers aussi sont en lutte dans de nombreux endroits (*Calvi, Nantes, Evreux, St-Herblain, Corbeil-Essonnes...*).

LE 10 OCTOBRE : TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES (CGT, CFDT, FO, SUD, CFTC, FSU, UNSA, CGC) APPELLENT À FAIRE GRÈVE ET À MANIFESTER. DU JAMAIS VU DEPUIS 10 ANS !!!

LE SYNDICAT CGT DES POSTAUX DE PARIS SE JOINT À CETTE JOURNÉE ET APPELLE LES POSTIERS À FAIRE GRÈVE SUR LEURS REVENDICATIONS
(Un préavis couvre l'ensemble des personnels pour la journée du 10 Octobre).

Les mesures Macron/Philippe pour les fonctionnaires

1 – Gel du point d'indice

Depuis 2000, les très faibles augmentations de la valeur du point d'indice, puis son gel sur les 7 dernières années, ont provoqué une chute du pouvoir d'achat des fonctionnaires de 14 % (*et ce malgré une aumône de 0,6 % en juillet 2016 puis en février 2017 après une mobilisation importante des agents de la Fonction publique*).

Cela représente :

- Pour un agent percevant 1200 €/mois : 168 € de perte mensuelle
- Pour un agent percevant 1500 €/mois : 210 € de perte mensuelle
- Pour un agent percevant 2000 €/mois : 280 € de perte mensuelle

Pour le reste de l'année 2017 et pour 2018 le gouvernement annonce sa volonté de geler encore la valeur du point d'indice.

La CGT revendique un dégel du point d'indice avec mesures de rattrapages des pertes depuis 2000.

2 – Augmentation de la CSG de 1,7 point

Le gouvernement Macron-Philippe a annoncé, parallèlement aux ordonnances contre le Code du travail, le remplacement de la cotisation salariale d'assurance maladie (0,75 % pour les salariés du privé) et d'assurance chômage (2,4 %) par une augmentation de 1,7 point du taux de la CSG pour tous ceux qui en sont redevables.

Dès le 1^{er} janvier 2018, avec ce nouveau prélèvement sur nos salaires, la réduction de notre traitement indiciaire va se situer entre 17 et 100 € par mois. A La Poste, pour l'instant, aucune compensation n'est prévue, ni pour les fonctionnaires, ni pour les salariés, qui ne bénéficieront pas de la baisse de la cotisation chômage : scandaleux !!!

Bref, encore une perte sèche pour les postiers qui sont déjà largement impactés dans leur niveau de vie.

La CGT a toujours rejeté l'étatisation des recettes de santé au détriment du salaire différé et refuse donc non seulement l'impôt CSG, mais encore plus son augmentation. À présent, Macron entend augmenter la CSG pour l'affecter aux collectivités afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation !

3 – Jour de carence

Cette lubie inventée par Sarkozy et reprise par Macron est un non-sens. Le traitement (*salaire*) d'un fonctionnaire est lié à son grade et n'est aucunement lié aux aléas de sa production. Cette notion n'a aucun sens dans la convention qui fonde le Statut du fonctionnaire depuis 1946. Concernant un salarié du privé, c'est différent puisque le système de rémunération est fondé sur sa production de richesses et quand il est absent il est censé ne pas produire.

Donc, à poste non pourvu, salaire non versé. Mais, dans plus de 80 % des cas, ce sont les employeurs qui prennent en charge ces 3 jours de carence, car c'est prévu dans la convention collective.

Donc, si véritablement le gouvernement souhaitait l'équité, il supprimerait tout simplement ce jour de carence pour tous. C'est ce que la CGT revendique.

Pour les postiers salariés : le poison des ordonnances

- Fin du principe de faveur (*l'accord d'entreprise pourra déroger au Code du Travail*)
- Plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif
- Suppression du motif dans la lettre de licenciement
- Limitation des délais de recours à un an
- Extension du cdi de chantier à toutes les branches

Et toujours, pour toutes et tous :

- Suppression des CHSCT
- Possibilité de licencier un salarié qui refuse l'application d'une mesure stipulée dans un accord d'entreprise même s'il est plus défavorable que son contrat de travail
- Baisse des salaires (*surtout pour les postiers avec la hausse de la CSG*)
- Baisse du financement de la Protection Sociale avec les baisses de cotisations
- La primauté de l'accord d'entreprise, même moins favorable, sur l'accord de branche va s'accroître dans la plupart des domaines (*primes, indemnités diverses, congé de maternité, ASA enfants malades, etc..*)

MACRON VEUT LIVRER LES AGENTS ET LES SERVICES PUBLICS À LA CONCURRENCE ET DÉMANTELER NOS GARANTIES COLLECTIVES, NE LAISSONS PAS FAIRE !

**LE 10 OCTOBRE 2017 :
TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION !**